



Les mesures du plan d'action 2022 pour la langue luxembourgeoise

- (1) Informer les parents d'élèves sur l'apprentissage du luxembourgeois à l'école
- (2) Élaborer du matériel différencié pour enfants et adolescents à la fois pour l'enseignement du luxembourgeois et l'enseignement du luxembourgeois, langue étrangère
- (3) Les apprenants du luxembourgeois en tant que langue étrangère, devraient également profiter d'un apprentissage par immersion. Ils peuvent utiliser le luxembourgeois en tant que langue d'apprentissage dans d'autres matières et jouir de l'offre d'activités périscolaires en Luxembourg.
- (4) Dans les structures d'éducation et d'encadrement non formelles, garantir que chaque enfant puisse entrer en contact avec le luxembourgeois, se familiariser avec la langue, donc de la comprendre et éventuellement également de la parler.
- (5) Observer les compétences en Luxembourgais à l'école fondamentale et en cas de besoin fournir les appuis nécessaires
- (6) Certifier les compétences en Luxembourgais, ceci indépendamment de la promotion
- (7) Intensifier les offres autour du luxembourgeois dans les classes supérieures
- (8) Transmettre un vocabulaire spécialisé en Luxembourgais dans les matières de formation professionnelle
- (9) Proposer optionnellement des cours d'apprentissage du luxembourgeois en tant que langue étrangère dans les classes supérieures de l'enseignement secondaire
- (10) Certifier les compétences du luxembourgeois dans les écoles
- (11) Introduire le luxembourgeois en tant qu'option pour la troisième langue
- (12) Prévoir optionnellement des cours d'apprentissage du luxembourgeois en tant que langue étrangère pour tou(te)s les élèves, qui ont appris auparavant le luxembourgeois en tant que langue étrangère
- (13) Offrir le cours internet LLO jusqu'au Niveau C1
- (14) Proposer des méthodes flexibles permettant l'apprentissage autonome, partout et à tout moment
- (15) Certifier à distance les compétences en Luxembourgais
- (16) Faire une offre aux personnes ayant des problèmes d'apprentissage ou des problèmes avec les médias digitaux
- (17) Fixer les conditions pour apprendre le luxembourgeois pendant les heures de travail
- (18) Organiser des cours sur place, au sein des entreprises et de façon différenciée
- (19) Déterminer les besoins en formation dans le secteur public
- (20) Proposer des cours variés et flexibles dans le secteur public
- (21) Informer sur la langue luxembourgeoise
- (22) Informer sur l'apprentissage du luxembourgeois à l'étranger
- (23) Prévoir également pour l'enseignement fondamental, l'exposition sur le luxembourgeois
- (24) Institutionnaliser l'échange politique sur la langue luxembourgeoise

- (25) Valoriser le luxembourgeois auprès de l'UE et auprès du Conseil de l'Europe
- (26) Consolider le luxembourgeois en tant que langue autonome auprès de l'Unesco
- (27) Prévoir l'accueil physique et digital en langue luxembourgeoise dans les administrations publiques
- (28) Intensifier la présence du luxembourgeois dans la presse écrite
- (29) Améliorer la qualité du luxembourgeois dans les médias
- (30) Dans la vie quotidienne, parler le luxembourgeois avec les apprenants en Luxembourgeois
- (31) Rendre possible l'apprentissage informel du luxembourgeois dans les communes
- (32) Créer un médiateur linguistique luxembourgophone dans le secteur de la santé et des soins et dans le secteur social
- (33) Prévoir des cours flexibles à visée professionnelle pour le personnel de la santé et des soins
- (34) Conserver et rendre accessible la culture en langue luxembourgeoise
- (35) Promouvoir l'accès aux métiers de l'enseignement du luxembourgeois
- (36) Créer une carrière pour le bachelor dans la formation des adultes
- (37) Améliorer les conditions de travail du personnel enseignant oeuvrant dans la formation des adultes conventionnée
- (38) Organiser régulièrement des campagnes pour améliorer l'image du luxembourgeois
- (39) Fixer les critères et les procédures pour l'accès des nouveaux termes au LOD (Luxembourg Online Dictionnaire)
- (40) Rassembler et publier les questions adressées au ZLS (Zenter fir d'Lëtzebuurger Sprooch) ainsi que les explications y relatives
- (41) Etablir et publier des glossaires spécialisés
- (42) Proposer du Print on demand auprès du LOD
- (43) Proposer des outils de travail électroniques au public
- (44) Proposer des cours de perfectionnement en Luxembourgeois oral
- (45) Encourager les idiomes luxembourgeois locaux et les documenter au niveau national
- (46) Créer une formation de traducteur spécialisé en Luxembourgeois
- (47) Créer des feuillets en littérature luxembourgeoise
- (48) Renforcer la recherche sur la langue luxembourgeoise et en présenter les grandes lignes de façon vulgarisée
- (49) Faire régulièrement des études sur l'apprentissage de la langue luxembourgeoise
- (50) Organiser régulièrement un colloque académique sur la langue et la culture luxembourgeoise.